

Formules artifices

Feux de divertissement

Catégorie C1, C2, C3 par un professionnel

Règlementation :

Artifices ne dépassant pas 35kg de matière active. Ne constitue pas un « Spectacle pyrotechnique » au sens de l'article 2 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010. L'autorisation du propriétaire du terrain est obligatoire, mais aucune déclaration en préfecture n'est nécessaire. Seul un arrêté préfectoral ou communal peut interdire cette catégorie de tir. (Arrêté sécheresse, feux de divertissement, nuisance sonore...)

Sécurité :

La réglementation est connue et respectée, les distances de sécurité sont appliquées, les produits utilisés sont conformes à la norme CE. Nos tirs sont tirés par du personnel qualifié et expérimenté. Une disposition particulière et mise en place pour maîtriser tout départ de feu qui pourrait survenir.

Formule Bronze 600€

- Tir pro, artifices C1, C2, C3, sur 1 à 2 pas de tir pour 250 départs
- Intense = environ 2 minutes (2,1 coups par seconde en moyenne)
 - Doux = environ 3 minutes (1,3 coup par seconde en moyenne)

Formule Argent 1200€

- Tir pro, artifices C1, C2, C3, sur 2 à 3 pas de tir pour 500 départs
- Intense = environ 3 minutes (2,7 coups par seconde en moyenne)
 - Doux = environ 5 minutes (1,6 coup par seconde en moyenne)

Formule OR 1800€

- Tir pro, artifices C1, C2, C3, sur 2 à 3 pas de tir pour 800 départs
- Intense = environ 5 minutes (2,6 coups par seconde en moyenne)
 - Doux = environ 8 minutes (1,6 coup par seconde en moyenne)

Formule Platine 3000€

- Tir pro, artifices C1, C2, C3, sur 3 à 4 pas de tir pour 1300 départs
- Intense = environ 8 min (2,7 coups par seconde en moyenne)
 - Doux = environ 12 min (1,8 coup par seconde en moyenne)

Option possible : Fond musicale, feu sur mesure (effet/couleur/thème/décibel...), Show lumière, Show laser, Show flamaniac

